

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
23	23	28
Date de convocation	Date Affichage et publication	
31/10/2023	21 NOV. 2023	
Séance ordinaire		

Le six novembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Rémi PIVERT

Etaient présents : BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, Rémi PIVERT, Patricia RAIMBAULT, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas.

Absents excusés :

GORIN Anne-Sophie, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
GENDRONNEAU Thierry excusé, a donné pouvoir à Maryvonne MARTIN,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Emmanuel REMBAULT,
TESSIER Cindy, excusée, donne pouvoir à Ingrid JOSELON,
TURMEAU Yannick, excusé, a donné pouvoir à David PERTHUE,

2023-11-133	ENERGIES RENOUVELABLES - Conférence régionale de gouvernance
--------------------	---

Rapporteur : JP Cochard

Annexe : Courrier de Mme Morançay, Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire

Mme Christelle Morançay, Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire a écrit à M. le Maire, le 28/09 dernier.

Le SRADET des PDL a été approuvé le 7 février 2022. Il engageait le territoire dans une démarche de sobriété foncière et fixait un objectif partagé de zéro artificialisation nette ZAN à l'horizon 2050. La loi Climat et résilience, modifiée et complétée par une loi votée le 20 juillet dernier, a établi un objectif plus exigeant de réduction de la consommation foncière d'ici à 2031 et a obligé les Régions à créer une nouvelle instance : la "conférence régionale de gouvernance" en vue de territorialiser l'effort exigé.

Mme Morançay a relayé auprès du Gouvernement, les inquiétudes remontées des 5 départements et a proposé de porter l'effort de 50 à 34% de réduction d'ici 2031 sans remettre en cause le principe du ZAN à l'horizon 2050.

Le conseil Régional a voté une délibération dans ce sens le 23 juin 2022.

Elle demande un avis du conseil municipal avant le 15/11/2023.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à émettre un avis sur la proposition de réduire l'effort de 50% à 34% d'ici 2031 sans remettre en cause le principe du ZAN et à émettre un avis sur la composition de l'assemblée ;

Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADET, la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCOT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Il nous est proposé de valider une composition « sur mesure » proposée par la Présidente du Conseil Régional.

Composition de la Conférence Régionale de gouvernance

Composition « sur mesure » proposée : 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre consultatif

Membres votants : 120

- La Présidente du Conseil Régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leur représentant
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant
- Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI)
- Le Président de la Conférence Régionale des SCOT
- 16 Maires :
 - o 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales de Maires et Présidents de communautés :
 - o 1 par département désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France
 - o Le Maire de l'île d'Yeu ou son représentant
- 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région

Membres siégeant à titre consultatif : 19

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agence d'urbanisme ou leur représentant
- 3 Présidents des EPF ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant

Le Conseil Municipal,

Par vote à mains levées et à l'unanimité,

- Emet un avis favorable sur la proposition de réduire l'effort de 50% à 34% d'ici 2031 sans remettre en cause le principe du ZAN.
- Emet un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire.

Fait à Terranjou, le 10/11/2023

Le secrétaire de séance,



Remi PIVERT

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD